

ANNEXE C



2.2 ACCESSIBILITÉ, ESPACES PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

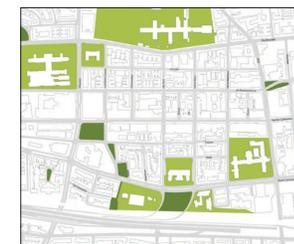
Le PPU du Quartier des grands jardins souligne la valeur paysagère de vastes propriétés institutionnelles. Deux enjeux en découlent : la protection du patrimoine paysager et l'accessibilité aux espaces verts. Le redéveloppement du domaine des Franciscains favorise à la fois la conservation et la mise en valeur des espaces verts et leur accessibilité. La proposition inclut le don de deux espaces verts à la Ville de Montréal, qui seront transformés en parc et jardin publics.

Le parc à l'ouest, d'une superficie de 1800m², comprend deux accès formels: un accès depuis le trottoir du boulevard René-Lévesque (corridor de 4 à 8 mètres) et un autre dans le prolongement du trottoir sud de la rue du Souvenir. Afin de répondre aux orientations du PPU, une ouverture assurera une accessibilité publique maximisée du jardin de la cour avant vers le parc, sans obstruer sur la lecture d'ensemble du jardin de la maison patrimoniale. Au cœur du domaine des Franciscains, un espace public totalisant une superficie de 1300 m² serait également cédé à la Ville de Montréal. La mise en valeur des vestiges et l'installation de certains éléments de commémoration sont envisagées dans les nouveaux espaces publics (voir section 3.2).

L'aménagement des cours avant, définies comme les jardins, mise sur la préservation du caractère de grande propriété de cet espace. Malgré le changement de vocation du lot central (institutionnel versus résidentiel), le site est vu, depuis le boulevard René-Lévesque, comme appartenant au paysage de la rue. Le nouvel espace public central et les accès formels assurent la perméabilité entre les espaces publics et privés. En contrepartie, les cours arrière offrent un lieu résolument privatif.

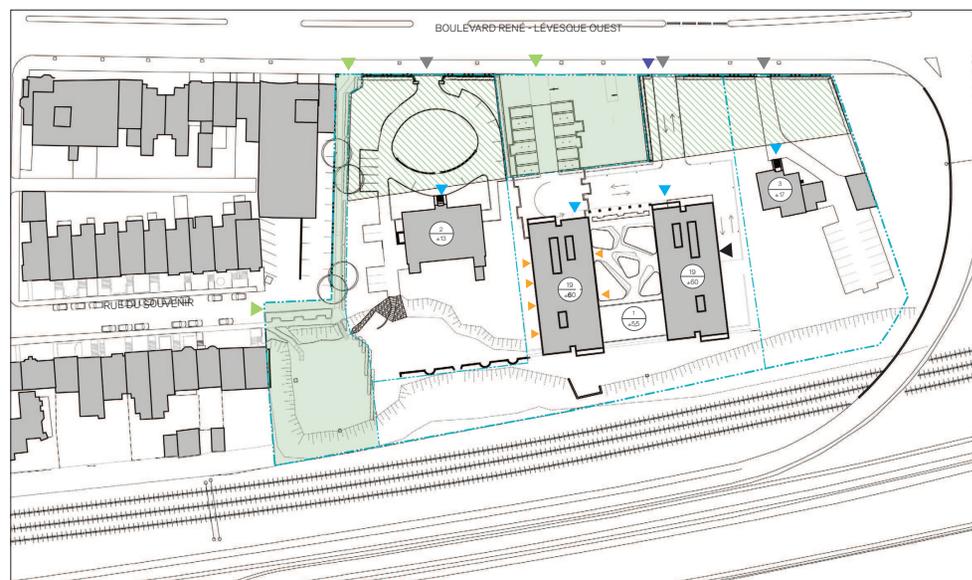
Le redéveloppement du domaine des Franciscains intervient minimalement sur les accès existants des maisons Judah et Masson. Une voie centrée sur la tour est permet l'accès aux résidences depuis le boulevard René-Lévesque. Une seule rampe de stationnement est dissimulée sur le côté est du nouvel immeuble. Un corridor dégagé et carrossable de six mètres est prévu au milieu du jardin public central afin de permettre aux véhicules d'urgence de sortir du site sans faire marche arrière. En devanture des résidences, l'aménagement permet l'implantation de mobiliers et de végétation qui définissent un parcours d'entrée convivial à l'échelle du piéton. Un alignement d'arbres permet de créer un écran entre le débarcadère et l'espace privé de la cour intérieure. Le traitement tout en transparence du rez-de-chaussée des tours traduit une relation privilégiée du projet avec le quartier et le paysage singulier du domaine des Franciscains.

Dans un souci d'animation et d'appropriation, la majorité de la superficie du rez-de-chaussée est occupée par des espaces communs ou commerciaux. Une grande transparence entre les des espaces extérieurs et intérieurs est privilégiée. Les logements ou commerces du rez-de-chaussée disposent d'accès privés extérieurs depuis les allées piétonnières couvertes, de part et d'autre des tours.



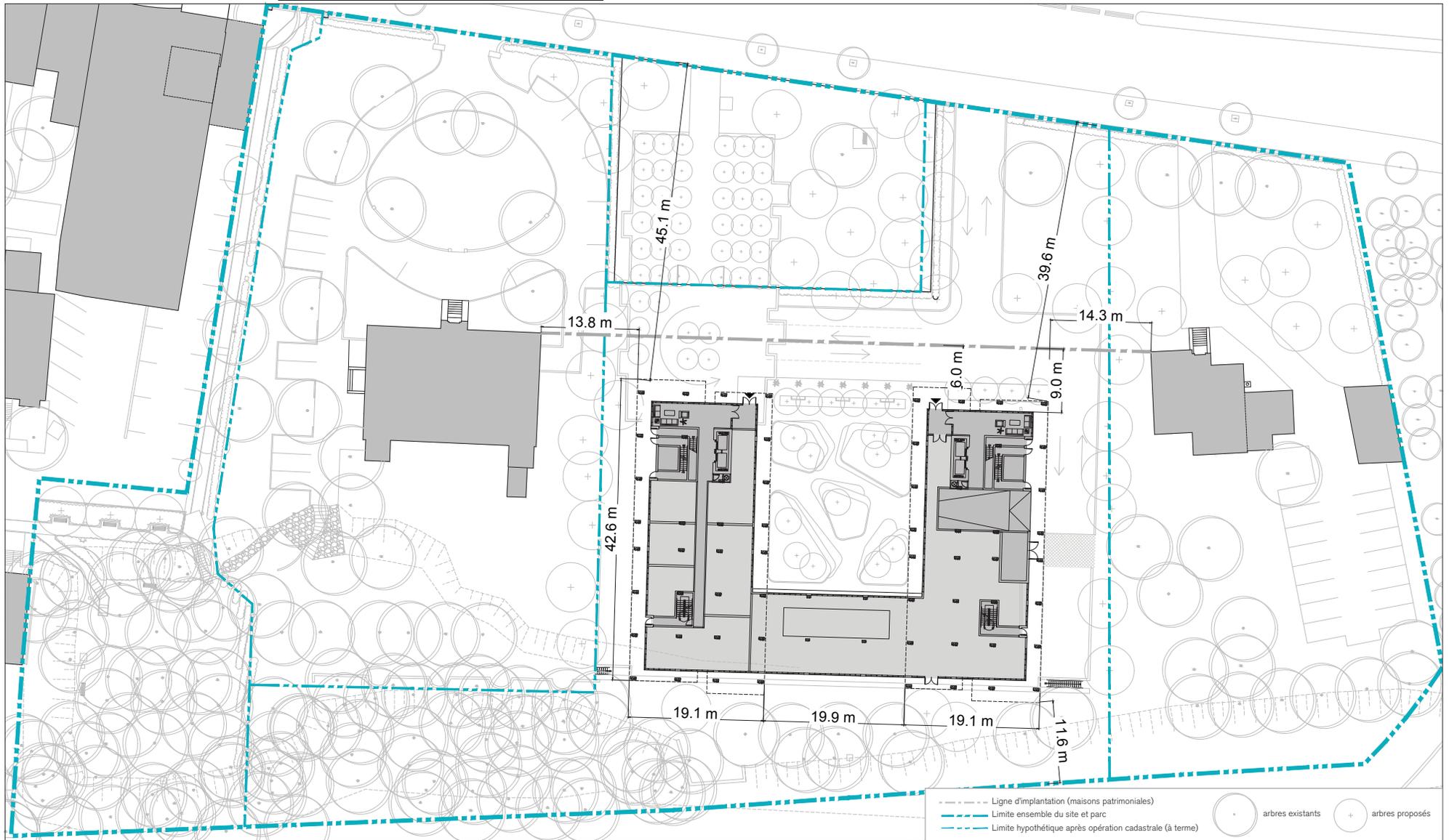
PLAN CLÉ

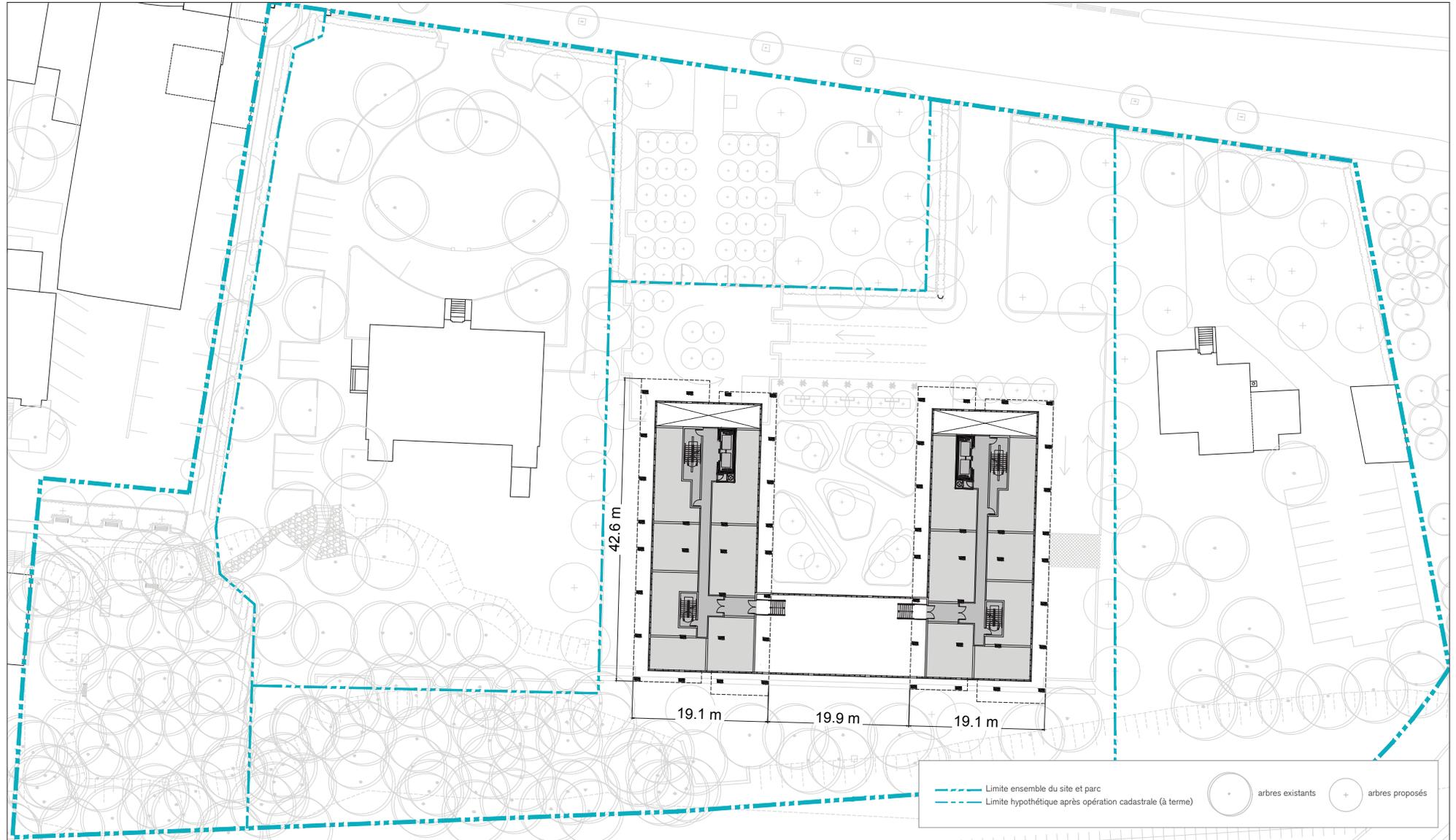
- Espace public
- Espace institutionnel privé
- Site à l'étude

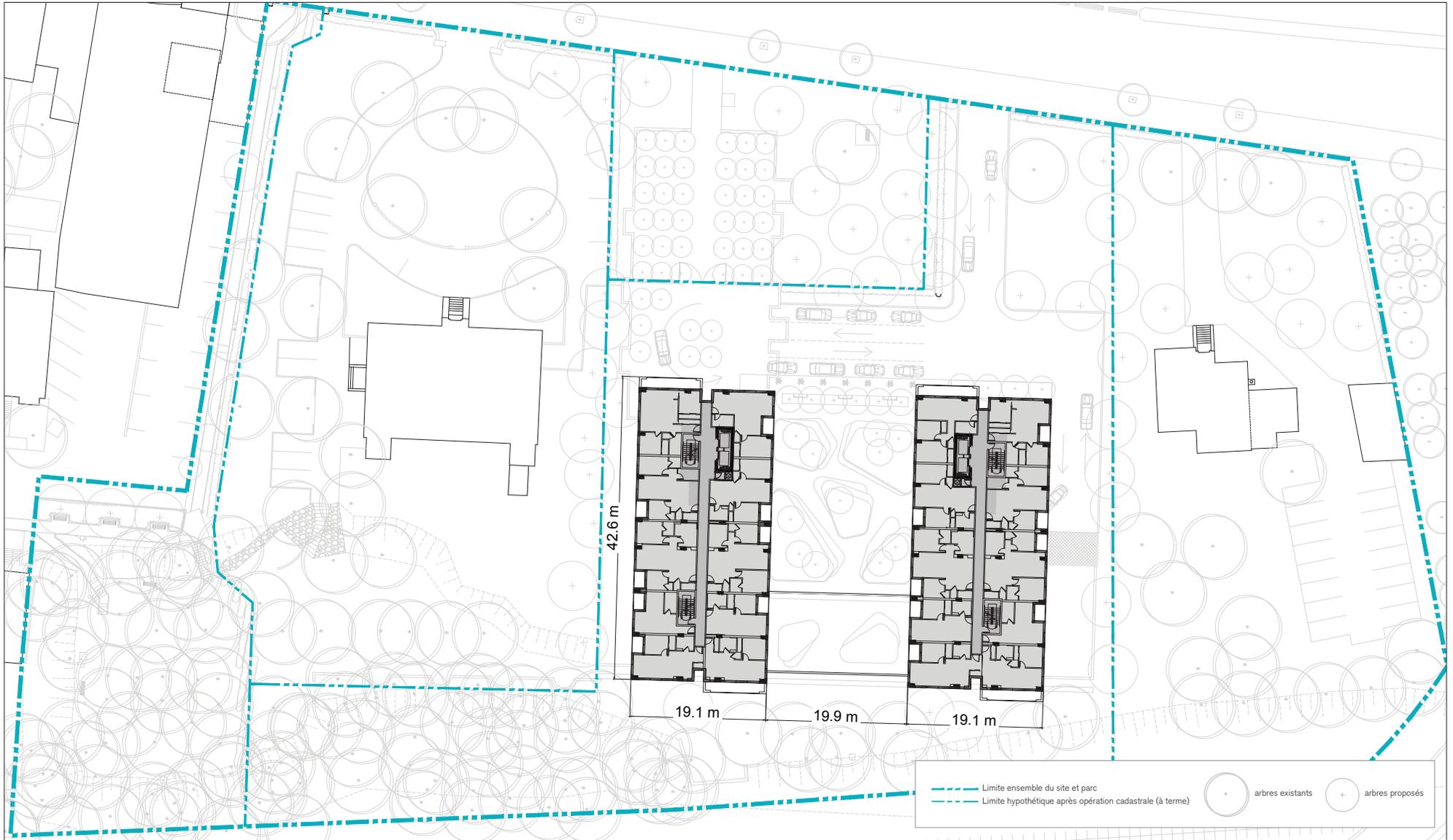


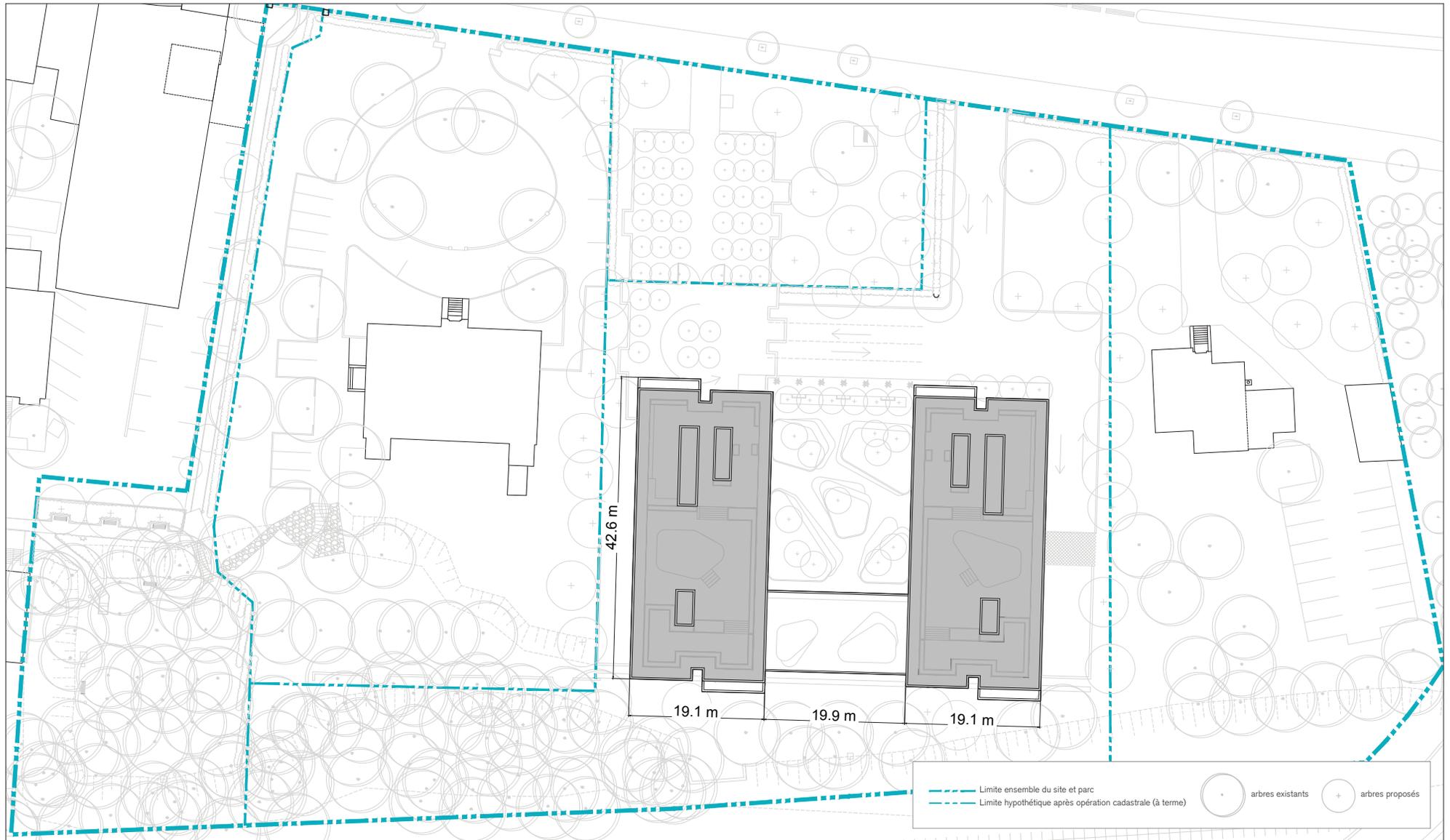
SCHEMA ACCESSIBILITE, ESPACES PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

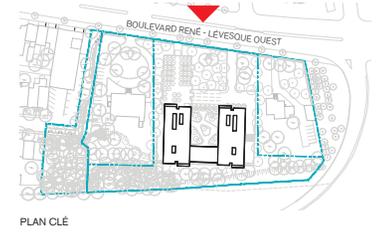
- ▲ Accès véhiculaire
- ▲ Accès au stationnement souterrain
- ▲ Accès piétonnier au parc
- ▲ Accès aux halls d'entrée
- ▲ Accès privé aux logements ou aux commerces
- ▲ Accès piétonnier
- Hauteur en étages
- Hauteur en mètre
- Limites de propriétés
- Espace public (parc)
- Espace semi-public (jardins avant)











ANNEXE C

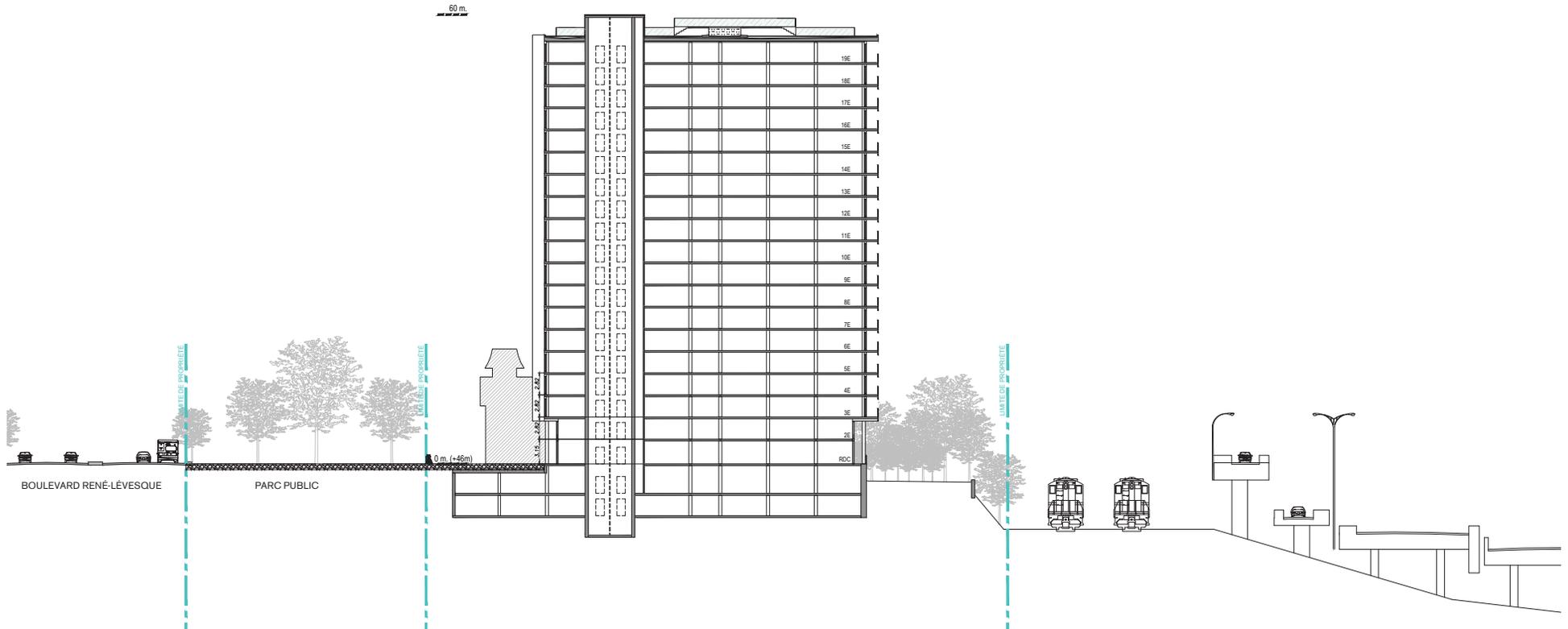
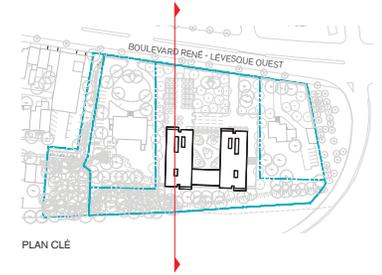
COUPE LONGITUDINALE

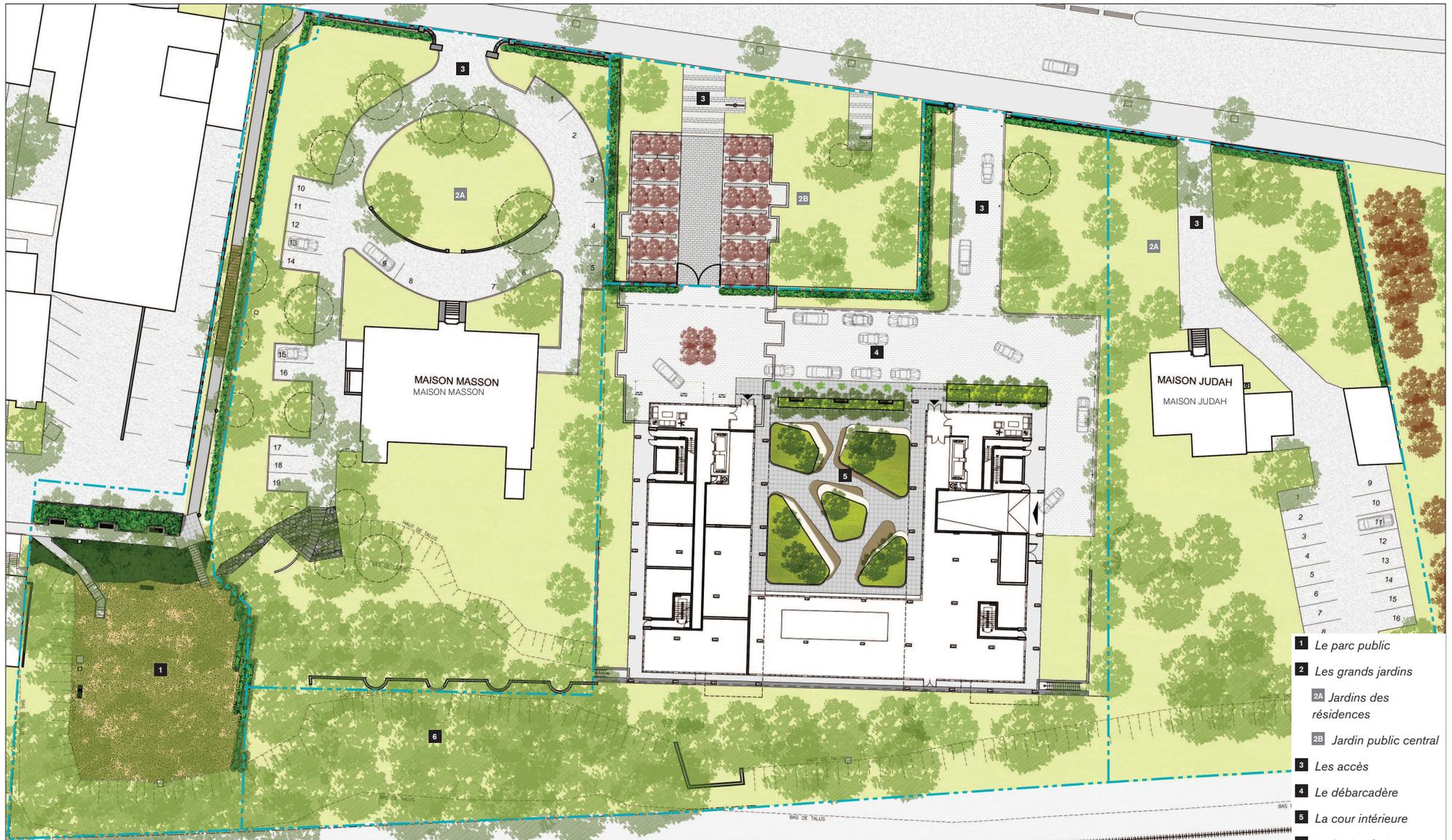


ÉCHELLE 1:500



Division de l'urbanisme
Ville-Marie
Montréal
25/01/2016





- 1** Le parc public
- 2** Les grands jardins
- 2A** Jardins des résidences
- 2B** Jardin public central
- 3** Les accès
- 4** Le débarcadère
- 5** La cour intérieure
- 6** La falaise St-Jacques

ANNEXE C



3.1.2 Les espaces extérieurs

Tout en contribuant à la qualité de vie des résidents, le projet de redéveloppement du Domaine des Franciscains répond aux grandes orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins. D'une part, les aménagements paysagers participent au projet « ceinture verte » et d'autre part, ils mettent en valeur le Domaine des Franciscains en préservant entièrement le caractère boisé du site, les abords de la falaise Saint-Jacques ainsi que les principaux alignements d'arbres qui renforcent le caractère civique du boulevard René-Lévesque.

1 Le parc public

Une des grandes orientations du PPU du Quartier des grands jardins est de faire du quartier un milieu de vie de grande qualité. Afin de guider la mise en œuvre de cette orientation, la bonification de l'offre en espaces verts du quartier mise notamment sur l'accès aux grands jardins institutionnels. À cet égard le nouveau plan d'aménagement propose le don par les Franciscains d'une portion de terrain à la Ville de Montréal totalisant une superficie de 2063m². Transformé en parc public, cet espace sera aménagé par le promoteur au profit de la collectivité. Un agencement de mobilier, d'éclairage, de végétation et de différents revêtements de sol rendront ce parc sécuritaire et convivial. Des éléments de commémoration pourront être installés sur les socles des statues disparues. La délimitation entre l'espace privé et le parc public se fera par la plantation d'une haie.



1 ULAP SQUARE, BERLIN, ALLEMAGNE

Rehwaldr Landscape Architects



PLAN PARC PUBLIC

- 1 Sentier en poussière de pierre
- 2 Haie (hauteur ± 1m)
- 3 Gazonnement
- 4 Plantes grimpantes sur clôture à mailles de chaîne existante
- 5 Sentiers surélevés
- 6 Corbeille à rebuts
- 7 Pavés de béton préfabriqués
- 8 Emmarchement
- 9 Socle de statue existant avec plaque (élément didactique)
- 10 Falaise Saint-Jacques
- 11 Bordure de béton coulé en place
- 12 Massif arbusif
- 13 Massif de vivaces
- 14 Arbre feuillu proposé
- 15 Arbre feuillu existant
- 16 Prolongement du trottoir de béton existant
- 17 Banc
- 18 Pilastre en pierre naturelle proposé

ANNEXE C



2B Jardin public central

Au cœur du Domaine des Franciscains, un espace public serait également cédé à la Ville de Montréal. Totalisant une superficie de plus de 1300 m², cet espace faisant front au boulevard René-Lévesque sera aménagé par le promoteur selon les règles de l'art quant à l'aménagement d'un espace public (moblier, éclairage, etc.). Ravagée par les flammes en 2010, la chapelle de Saint-François-d'Assise fut le principal témoin de la présence des Franciscains dans le quartier. Dans la perspective de préserver des qualités paysagères, un espace circonscrit se distingue du parterre gazonné et offre un lieu d'appropriation aux résidents et aux citoyens. Au niveau du sol, une insertion de pierres naturelles récupérées des fondations existantes ou nouvelles, marque l'implantation de l'ancienne chapelle. Des éléments commémoratifs pourront y être installés et commémorés (cloche et plaque). Quoiqu'illustré de façon schématique sur le présent plan, il est envisagé que cet espace de repos présente un mobilier et des alignements d'arbres plus réguliers, rappelant l'ordonnement du lieu de culte. Clin d'œil au premier découpage agricole de Montréal réalisé par les Sulpiciens, une plantation régulière de pommiers pourrait, notamment, tapisser l'empreinte de la chapelle et s'inscrire en continuité avec le verger du jardin du CCA.

- 1 Revêtement de poussière de pierre stabilisée
- 2 Pavés de béton préfabriqués
- 3 Pommier décoratif
- 4 Insertion de bandes de pavés de béton préfabriqués
- 5 Banc
- 6 Luminaire encastré
- 7 Insertion de pierres naturelles récupérées marquant l'implantation de l'ancienne chapelle
- 8 Arbre feuillu proposé
- 9 Arbre feuillu existant
- 10 Clôture en acier
- 11 Haie
- 12 Gazonnement
- 13 Élément commémoratif - cloche
- 14 Élément commémoratif / signalétique - emplacement de l'ancienne croix
- 15 Portes de clôture en acier



PLAN DU PARC PUBLIC CENTRAL